

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 22 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 22 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan régulièrement convoqué se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

**4C** : Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Alain CLUZET, Denis DULONG, Joël MELAC

**CCCB** : Sabine GEIL-GOMEZ, Patrick CATALA, Véronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMARY, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

**C3G** : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTÈS, Véronique MILLET, Brigitte GALY,

**CCF** : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Jeanine GIBERT, Fabrice MARELO, Denis BRUN, Jean-Paul VASSAL, Jacques OF

**CCSG** : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Philippe PETRO, Christian OUSTRI, Françoise CHAPUIS-BOISSE, Jean-Luc L'ACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES

**CCVA** : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Roger VIALAS, Hanan BELGIONO, Nathalie GILARD, Robert SABATIER, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné procuration : Philippe SEILLES, Michel ANGUILLE, Daniel DUPUY, Gérard JANER, Gilles MARTIN, Chantal AYGAT, Herveline JACOB, Didier ROUX, Vincent LAVIGNOLLES, Wilfrid SABIRON

Secrétaire : Éric OGET

**Nombre de délégués : 47**

**Quorum : 24 + 1**

**Date de convocation : 16-12-2015**

**Membres présents : 47**

**Membres absents excusés : 10**

**Suppléants : 10**

**Vote : 47**

**Pour : 47**

**Contre : 0**

**Abst. : 0**

**Domaine : Administration générale**

**Délibération n°: 15/06**

**Objet : Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique – CDG 31**

Le Président fait part à l'Assemblée de l'existence du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – CDG 31- Etablissement public dont la loi du 26 janvier 1984 modifiée définit les missions générales des centres de gestion. Sur cette base, les compétences du CDG31 se répartissent selon deux catégories :

- des missions obligatoires, confiées par la loi : organisation des concours et des examens professionnels, gestion et conseil statutaire, instances du personnel, secrétariat des instances médicales, gestion de l'emploi territorial et retraite
- des missions optionnelles, décidées par le Conseil d'Administration, à la demande des collectivités affiliées : médecine préventive, prévention et conditions de travail, contrat de groupe

d'assurance statutaire, conseil en organisation, accompagnement au recrutement, missions temporaires de remplacement ainsi que mobilité et dynamiques professionnelles.

Il regroupe la totalité des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics administratifs locaux qui en dépendent.

Le siège est situé à LABEGE-31 676- 790, rue Buissonnière.

Le montant annuel de l'adhésion se base sur :

1- Une cotisation obligatoire versée par toutes les structures affiliées et représentant 0,80 % de la masse salariale de ces structures.

2- Une cotisation additionnelle versée par toutes les structures affiliées et représentant 0,20 % de la masse salariale de ces structures

Elle peut être complétée par des rétributions spécifiques au titre de l'adhésion à chacune des missions optionnelles.

Après en avoir délibéré, et, compte tenu de l'intérêt pour le PETR Tolosan, le Conseil Syndical

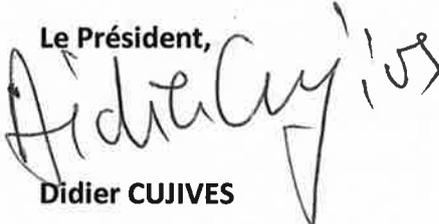
**Approuve** à l'unanimité cette adhésion

**Inscrit** au budget les crédits correspondant au montant de la cotisation calculée selon le barème en vigueur

**Autorise** le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 décembre 2015.

Le Président,  
  
Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2015  
Au registre sont les signatures